GEMAPI

BILAN D'ACTIVITÉ 2022

ORGANISATION GEMAPI

1 SERVICE **MÉTROPOLITAIN**

2 **EPAGES** HUCA - MENELIK

2 **EPTB** SMAVD - SYMADREM

80 **AGENTS** EFFECTIF À TERME

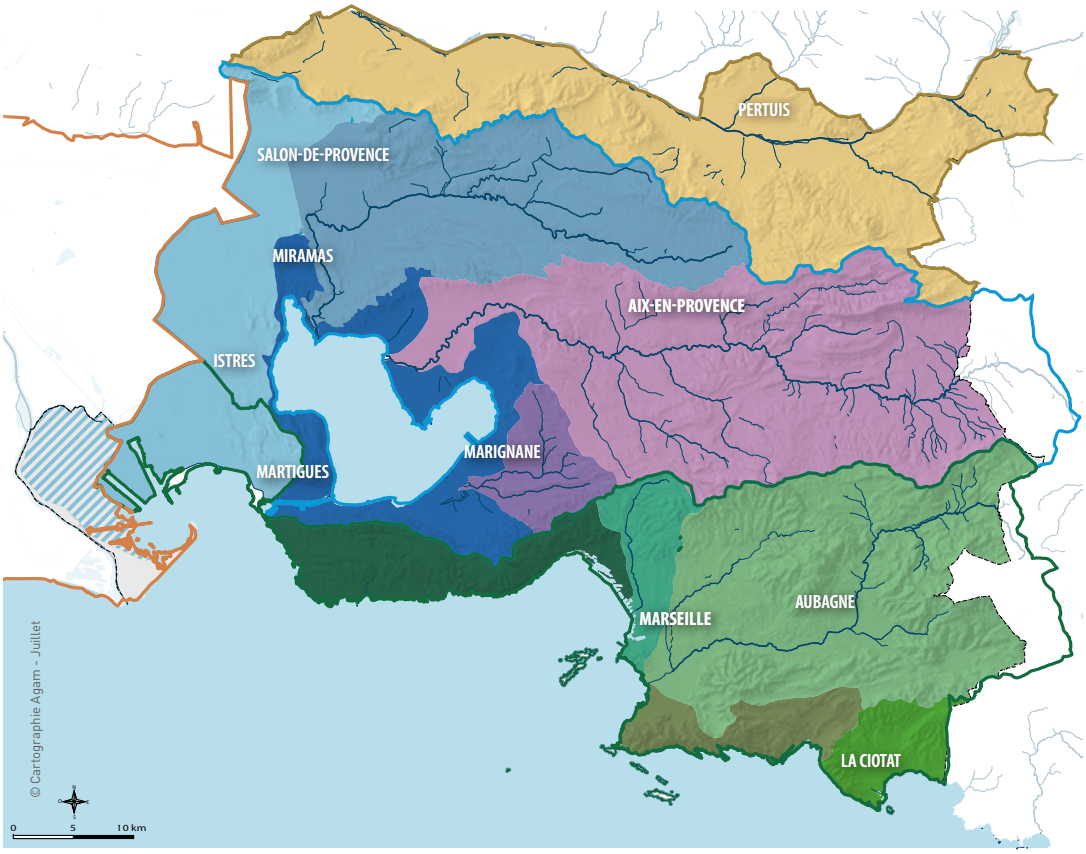

4 **BASSINS VERSANTS**

11 **SOUS BASSINS VERSANTS**

2912 KM **DE COURS D'EAU** CARTOGRAPHIÉS EN 2022

56% ont un intérêt Gemapi

+ DE **300** **OUVRAGES DE PROTECTION** CONTRE LES INONDATIONS

(source étude SOCLE 2020)

375 **ZONES HUMIDES**

(source CEN PACA 2019) comprises entre 500 m² à +2177 ha

Acteurs	HUCA	MENELIK	SMAVD	SYMADREM	Cours d'eau
Sous bassins versants	Huveaune Aygalades Côtiers de l'étang de Berre aux Aygalades Côtiers du cap Canaille au Grand Vallat Côtiers de l'Huveaune au Cap Canaille Côtiers de l'étang de Berre au Rhône	Arc Touloubre Cadière Etang de Berre (Arc, Cadière et Touloubre exclus) Côtiers de l'étang de Berre au Rhône	Durance	Côtiers de l'étang de Berre au Rhône (Port-Saint-Louis-du-Rhône)	Principaux Secondaires

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Agir ensemble HUCA EPAGE

Menelik

Smavd DURANCE

SYMADREM

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

LE BILAN D'ACTIVITÉ GEMAPI

Objectif

Apporter à nos élus, aux partenaires financiers publics et privés, aux acteurs associatifs, ainsi qu'auprès du grand public, les justifications d'une bonne et juste utilisation de la taxe Gemapi et donc du denier public.

Rapport d'activité 2022

Premier de cette nouvelle compétence métropolitaine. Il présente l'activité du service et celle de ses structures de bassins (par voie de transfert ou de délégation), sur l'année 2022.
2022, année charnière qui a vu se construire l'organisation définitive. Pour ces raisons l'exercice de ce rapport n'a pas été simple. Cependant le travail partagé, collectif et plus que participatif de tous les acteurs de le Gemapi a permis d'aboutir à un bilan juste et raisonnable.

FAITS MARQUANTS 2022

> **Mise en œuvre organisation pérenne Gemapi**
- 1 service Gemapi
- Epage HuCA
- Epage Menelik
- EPTB SMAVD
- SYMADREM (Transfert Gemapi à la commune de Port Saint-Louis-du-Rhône)

> **Incendie sur la commune de Saint-Chamas en bord de la Touloubre**

> **Gestion du Bolmon** confiée Service Mer et milieux Aquatiques

> Lancement des études en vue de généraliser les PPGE/DIG

Ci-après quelques exemples (listes non-exhaustives) des actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs de la Gemapi.

DATES IMPORTANTES POUR LA MISE EN ŒUVRE

27 JANVIER 2014
Loi Maptam créant une compétence nouvelle la Gemapi - transférée par l'État aux PCI le 1er janvier 2018.

14 DÉCEMBRE 2017
La Métropole décide que la Gemapi relève d'une compétence « non territoriale » à traiter dans une logique de bassin versant.

28 JUIN 2018
Instauration de la taxe Gemapi à hauteur de 5,44 millions

13 DÉCEMBRE 2018
Création du Budget Annexe Gemapi

17 DÉCEMBRE 2020
Multiplication par 4 de la taxe Gemapi à 21,3 millions

JUIN 2021
Approbation des conclusions de la démarche Socle

DÉCEMBRE 2021
Organisation de la délibération sur Gemapi

DÉCEMBRE 2022
La nouvelle organisation des services de la Métropole entérine la volonté de gérer ensemble les thématiques du Grand cycle de l'eau – depuis les rivières jusqu'à la mer – en créant une direction du pilotage du Grand cycle de l'eau associant la Gemapi et la Mer

Crédit photo : DR

DISPOSITIFS FINANCIERS

Plans pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau (PPGE) avec sa déclaration d'intérêt général (DIG)

> PPGE Huveaune et Aygalades opérationnel (HuCA)
> PPGE Arc opérationnel (Menelik)
> PPGE Touloubre opérationnel (Menelik)
> PPGE Cadière en réflexion (Menelik)
> PPGE côtiers opérationnel en 2023 (HuCA)
> PPGE affluents Durance et EZE (SMAVD)

Contrat métropolitain

210M€ porté par la Métropole dont 13,6M€ pour la Gemapi

Objectifs :

> programmer des actions sur les cours d'eau/lagunes non couverts par des contrats de milieux : Touloubre, Cadière, Aygalades, Etang de Bolmon ;
> restaurer la continuité écologique sur les bassins de la Touloubre et de la Cadière ;
> réaliser des schémas directeurs du bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau : Touloubre, Cadière, Aygalades ;
> lancer un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides sur l'ensemble du territoire de la Métropole ;
> mettre en œuvre et déployer des actions de dés imperméabilisation avec l'ensemble des porteurs de projets internes à la Métropole ou en délégation de maitrise d'ouvrage ;
> définir une stratégie de communication et de sensibilisation sur le territoire de la Métropole.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

> porté par Menelik ;
> décline les orientations et les dispositions du Sdage, en tenant compte des spécificités du territoire ;
> cours de révision.

Contrat de Rivière a été lancée sur le bassin versant de l'Huveaune dès 2012

L'Epage HuCA a porté en phase 2, 15 actions pour un montant de 8,5 millions d'euros.
Les phases 1 (2015-2018) et 2 (2019-2022) du Contrat ont permis de mettre en œuvre :

> phase 1 : 13 millions d'euros pour 63 actions ;
> phase 2 : 43 millions d'euros pour 72 actions.

4 enjeux

> la qualité des eaux ;
> la qualité des milieux naturels aquatiques et prévention des inondations ;
> l'état des ressources en eau ;
> la gestion concertée et la valorisation du bassin versant.

Suite à cette phase 2, la mise en œuvre d'un Contrat de transition a été souhaitée sur les années 2023-2024 par l'ensemble des acteurs, pour permettre la poursuite de la dynamique engagée, avant l'élaboration d'un contrat territorial à l'échelle du périmètre HuCA.

Contrat de rivière Val Durance

> premier Contrat de Rivière du Val de Durance, piloté par le SMAVD entre 2008 et 2017, qui a permis une large mobilisation technique, politique et financière pour agir concrètement sur ces enjeux ;
> actions poursuivies dans la continuité du contrat jusqu'à aujourd'hui. (154 millions d'euros investis) ;
> objectifs communs de restauration des milieux et de prévention des inondations, ce premier contrat de rivière a permis des avancées significatives.

Crédit photo : DDTM13

Programme Actions Prévention Inondations (Papi) Huveaune-Aygalades, piloté par HuCA

Au global plus de 9,5M€ ont été engagés par les maîtres d'ouvrages soit près de 55% du Papi

Objectifs

> améliorer la gestion des inondations fréquentes (premiers débordements, ruissellement) ;
> renforcer l'acculturation des populations au risque inondation ;
> harmoniser et développer les systèmes de surveillance, tout en assurant la coordination de gestion de crise ;
> aménager durablement et en « transversalité Gemapi » le lit mineur et le lit majeur des rivières ;
> réduire la vulnérabilité des enjeux existants en zone inondable ;
> promouvoir la gestion concertée et coordonnée entre les acteurs du risque inondation.

Programme actions prévention inondations (Papi) ARC

Le Papi d'intention de l'Arc est mis en œuvre sur le territoire depuis 2017. A ce jour les actions du Papi sont en cours.

Programme d'études préalables (PEP) sur le bassin versant de la Touloubre

> 2 056 667 € HT, soit 2 416 000 € TTC, pour l'ensemble de ces actions qui doivent être réalisées sous un délai de 2 ans ;
> contribuera à l'émergence d'un futur Papi sur l'ensemble du territoire de Menelik ;
> la mise en œuvre du PEP, qui pourra démarrer à la fin du premier semestre 2023 suite à l'instruction du dossier déposé en mars 2023, prévoit 18 actions dont la maîtrise d'ouvrage est répartie entre l'État (1 action), la Métropole (2 actions) et Menelik (15 actions).

Programme Actions prévention Inondations (Papi) Durance

> Papi réalisé sur la période 2008 - 2017
> ce programme d'actions de 1,5 M € a bénéficié, en plus des co-financements classiques, d'un financement par l'État de l'ordre de 600 000 €, dont 130 000 € pour la réalisation de prestations réalisées en régie par le SMAVD.
> nouveau Papi Intention 2023 ;
> candidature et agrément 2023 ;
> 27 Millions d'Euros, en plus des co-financements classiques, permettra aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement de l'État (fond Barnier) de près de 10 Millions d'euros ;
> poursuite des actions de culture du risque, urbanisme, réduction de la vulnérabilité ;
> gestion de crise en lien avec la démarche d'élaboration des Atlas Dynamiques des Zones Inondables de la Durance
> poursuite d'études de renforcement et de confortement d'ouvrages et d'actions de restaurations morphologiques de la rivière ;
> réalisation de travaux de confortement/renforcement des systèmes d'endiguement.

Programme d'actions pour la prévention contre la submersion marine porté par le Symadrem

Diagnostic préalable à l'élaboration d'une stratégie littorale de gestion intégrée du trait de côte et de protection contre la submersion marine dans le grand delta du Rhône. Cette stratégie est un préalable à la définition d'un Papi Littoral.

Objectifs

> Opérationnel pou réduire le risque de submersion marine et d'érosion du trait de côte, par un panel de solutions adaptées aux enjeux du territoire ;
> durable pour faire face aux projections d'élévation du niveau de la Mer à 2 100 ;
> efficace économiquement en visant une rentabilité des ouvrages à moins de 50 ans ;
> soutenable financièrement par le territoire en termes d'entretien et de surveillance ;
> environnementale en tenant des comptes des enjeux et des atouts du territoire ;
> réglementaire en étant conforme aux textes législatifs et réglementaires.

CELLULE DE VEILLE HYDROMÉTÉOROLOGIQUE

Le service Gemapi assure une mission d'astreinte mobilisant une partie des agents du service et des Epages (Menelik et HuCA)

Objectifs

> répondre aux urgences Gemapi ;
> apporter un service d'aide à la décision pour les communes et le déclenchement de leur PCS (Plan communal de sauvegarde) et le déclenchement de leur PCS (Plan communal de sauvegarde) ;
> assurer une veille hydrométéorologique afin d'anticiper et limiter les dommages humains et matériels ;
> conseiller et assister les tiers institutionnels sur les aspects hydrométéorologiques et Gemapi ;
> intervenir pour les actions qui ne peuvent attendre l'ouverture des services ;
> déclencher des interventions de tiers via un marché ou via l'astreinte décisionnelle ou une autre astreinte métier AMP ;
> rendre compte des problèmes rencontrés (astreinte décisionnelle, main courante, Retex).

Bilan 2022

> mise en place nouvelle cellule intégrant les Agents Epages et Service Gemapi ;
> définition et mise œuvre du lien avec les cellules d'astreinte Risques Majeurs, transport et communication ;
> lancement d'une réflexion pour favoriser un transfert de connaissances en hydrométéorologie, de manière à conférer plus d'autonomie et des techniques d'expertise aux agents de la cellule.

Sur l'exercice 2022 aucun épisode de pluie significatif ayant nécessité un basculement en crise majeur.
Pour rappel le dernier épisode significatif : 4 octobre 2021

GESTION DES EAUX PLUVIALES MÉTÉORIQUES (GEMM)

Dans la GEMM l'étude de caractérisation de l'aléa ruissellement, la désimpermébilisation, ainsi que la déconnexion pluviale sont fortement liés dans un objectif commun de réduction du risque d'inondation par ruissellement à la source

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE L'ALÉA INONDATION

Objectif

> participer à l'amélioration de la connaissance en matière d'aléa inondation sur le territoire métropolitain ;
> développer une expertise en modélisation hydrologique et hydraulique ;
> appuyer la cellule de veille hydrométéorologique pour mieux prévenir le risque inondation et favoriser la résilience du territoire.

Bilan 2022

> essor de la cellule de modélisation par le recrutement d'un expert en hydrométéorologie, promu référent et animateur ;
> volonté des élus métropolitain de mieux connaitre l'aléa inondation en analysant globalement les phénomènes en jeu (débordement de cours d'eau, submersion marine mais également ruissellement) ;
> conventionnement avec le Cerema pour accompagner la métropole sur ces sujets. Objectif : modélisation globale des process de ruissellement et d'inondation sur le territoire métropolitain à l'horizon 2024/2025 ;
> préparation outils modélisation : identification progiciels modélisation, matériel informatiques divers.

Crédit photo : Agam

DÉSIMPERMÉABILISATION

Objectif

> identification d'un potentiel de désimperméabilisation de 150 ha sur le territoire métropolitain à 2024. Cet objectif a été défini lors de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie (PCAE) et sera confirmé et renforcer à l'issue d'une étude de définition du potentiel de désimperméabilisation métropolitain ;

2021 avait permis :

> d'identifier les projets permettant le développement d'une démarche de déconnexion pluviale ou une gestion pluviale zéro tuyaux et de dés imperméabilisation, en lien avec le réseau hydrographique ;
> d'organiser des Ateliers Pluviaux/Gemapi.
> de travailler sur des projets locaux concrets : ex aménagements du parc d'activités de Camp de Sarlier (HuCA et la Métropole) ;

Bilan 2022

> assistance d'un bureau d'études pour analyser les opportunités de déconnexion pluviale / désimperméabilisation au sein des projets métropolitains. Une quinzaine de projets réalisés et engagés à fin 2022 ;
> démarrage étude du « Diagnostic du potentiel de dés imperméabilisation sur le territoire de la Métropole » pour un montant de 150 000 € TTC, et comprenant inventaire et cartographie des potentialités et établissement d'une feuille de route 2022-2026.

GESTION DES EAUX MÉTÉORIQUES MÉTROPOLITAINES & DÉCONNECTION PLUVIALE

Objectif

> financement par le budget Gemapi opérations pluviales éligibles parce qu'amélioratif, au sens de la Gemapi (Réduction du risque inondation, aménagements bassins biodiversit)... ;
> évaluation multi-critères permettant d'intégrer de nouvelles démarches de gestion de l'eau pluviale ;

Bilan 2022

> opérations pluviales financées par la Gemapi
> contrat SERAMM sur le volet cours d'eau (entretien et libre écoulement et gestion de crises pluvieuses : 2M€/an ;
> opération JO 2024 (travaux financés depuis 2021) ;
> bassin de rétention Chemin de la Routelle à Marseille ;
> bassin de la Grave les Xaviers.

Crédit photo : Agam

TRAVAUX D'ENTRETIEN 2022

Objectif

Lancement des PPGE/DIG (25 % actuellement). Objectif 100% des bassin versant du territoire dotés d'un PPGE en 2023.

Bilan 2022

> HuCA : réalisation de plus de 500 000€ de travaux sur 130kml de cours d'eau couverts par une DIG. Extension de son PPGE sur le bassin versant de l'Huveaune-élaboration PPGE sur les côtiers . Objectif : lancement des plans d'entretien totaux dès 2023 ;

> Menelik : amplification actions d'entretien sur le bassin versant de l'Arc—reprise à partir de l'automne 2022 les programmes d'entretien engagés par la Métropole sur les bassin versant Cadière et Touloubre ;

> SMAVD : élaboration des Programmes d'intervention sur les affluents de la Durance (rive gauche + Eze).

Rappel contractuel : compétence transférée aux structures de bassin (études et travaux).
Cas particulier du SERAMM qui réalise une partie de ces actions sur quelques cours d'eau Marseillais (Cadre DSP Assainissement). Nécessité d'un cadrage sur la mise en œuvre de la compétence transférée à l'Epage HuCA.

ENTRETENIR, GÉRER ET SURVEILLER LES OUVRAGES DE PROTECTION

Objectif

> la Métropole depuis 2018 est devenue responsable de l'entretien et de la bonne tenue des ouvrages de protection. Les objectifs immédaits sont:

> associer l'ensemble des parties prenantes ainsi que les services de l'Etat ;

> présenter l'avancée de la problématique sur les territoires des trois principaux acteurs intervenant sur le territoire métropolitain ;

> examiner et donner des avis sur les problématiques liées aux systèmes d'endiguement/aménagements hydrauliques existants ou en cours d'identification ;

> esquisser une feuille de route et suivre l'avancée des différents dossiers ;

Bilan 2022

> Mise en place et animer un « comité technique (CT) systèmes d'endiguement » permanent (1 à 2 réunions par an).

Conclusion premier CT du 12 juillet 2022 :

- identification et niveau de connaissance des systèmes
- actions à engager pour mises en conformité et/ ou suppression ;
- point particulier sur les digues de l'Eze et le risque en cours ;
- le SMAVD réalise les travaux d'entretien sur les digues de Pertuis, la Roque d'Anthéron, Charleval et Mallemort ;
- par le SMAVD : plusieurs visites de surveillance sont assurées chaque années sur ces digues ainsi que sur celles de Sénas ;
- ouvrages de protection contre la submersion marine et le retrait du trait de côte : nécessaire Schéma cohérence territorial ; aucune obligation juridique d'intégrer ces ouvrages à la compétence Gemapi, la métropole aura le choix de s'en saisir ou non.

RÉDUCTiON DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

Objectif

> participer à l'amélioration de la connaissance en matière d'aléa inondation sur le territoire métropolitain ;
> rendus obligatoires dans les Papi (projets de programmes d'action de prévention des inondations), de plus en plus demandés aux collectivités pour les SLGRI (stratégies locales de gestion du risque d'inondation) ou dans les documents d'urbanisme par les PGRI (plans de gestion des risques d'inondations).

Bilan 2022 (Liste non exhaustive)

> travaux « Gemapi »de phase 1 sur le secteur Heckel à Marseille (pour le volet PI : amélioration du fonctionnement et la capacité hydraulique de l'Huveaune pour réduire la vulnérabilité des enjeux aux inondations, tout en sécurisant les bâtiments et berges fragilisés : 60 logements et 20 entreprises sont préservés pour un montant de 1,9 Millions d'euros de dégâts évités pour une crue décennale) ;
> en 2022, prise en charge des diagnostics de réduction de la vulnérabilité (quartier Lignane à Aix-en-Provence, site Rivoire & Carret...) ;
> prise en compte dès 2022, cadre des actions des PapiS de l'Arc mais également le Papi complet de la Durance ou encore le PEP Touloubre (Programmes d'Etudes Préalables) initié par la Métropole, animé désormais par l'Epage Menelik. Ces deux plans ont été définis en 2022 ;
> poursuite de la mise en œuvre des actions du Papi Huveaune-Aygalades piloté par l'Epage HuCA (avancement technique et financier : 55%), dont lancement du dispositif Inondations pour la réduction de la vulnérabilité ;
> finalisation phase 1 de l'opération Camp Sarlier à Aubagne: notamment sur le volet PI : aménagement d'un parc d'activités sur près de 15 ha sur le volet gestion alternative des eaux pluviales.
> création d'une Voie Verte en bordure de l'Huveaune (6 millions d'€ TTC d'études et travaux Gemapi sur la totalité du projet évalué à 30 millions d'€), le service Gemapi y participe par le travail de recensement de Zones d'expansions de crues (ZEC) à la réduction de la vulnérabilité sur les secteurs aval de l'Huveaune. Ce sont des actions inscrites dans le cadre du Papi Huveaune-Aygalades ;
> création du Parc des Aygalades (portage Euromed) : en 2022, études réalisées (notamment les analyses couts bénéfices (ACB) sur les différents scénarii de bassins) ;
> finalisation de l'étude de définition des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) de l'Arc.

Crédit photo : Agam

RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET HYDROMORPHOLOGIQUES DES COURS D'EAU

Objectif

Etudes menées depuis 2020 et prise en compte des enjeux Gemapi localement qui conduisent le service Gemapi et les établissements partenaires à engager en différents points du territoire des actions conciliant restauration des milieux et protection contre les inondations.

Bilan 2022 (Liste non exhaustive)

> mise en œuvre des travaux de phase 1 sur le secteur Heckel à Marseille (6,8M€). Sur le volet Gema : restauration écologique des berges et du lit de l'Huveaune sur un kilomètre , amélioration du cadre de vie par la valorisation de la qualité paysagère ;
> mise en œuvre de la phase 1 de l'opération Camp Sarlier à Aubagne (1M4€) : sur le volet Gema renaturation du cours d'eau et chemins creux stockant : 1,4M€ de travaux au total financé par la taxe ;
> restauration hydromorphologique de l'Arc au niveau du seuil de Roquefavour ;
> renaturation du Fauge Maire au nord de la ZI des Paluds à Aubagne ;
> renaturation du centre-ville Aubagne (4,5M€) ;
> création d'une Voie Verte en bordure de l'Huveaune (6 millions d'euros TTC d'études et travaux Gemapi sur la totalité du projet évalué à 30 millions d'€) ;
> création du Parc des Aygalades (portage Euromed) (170M€) : En 2022, des études de faisabilité de valorisation et renaturation des cours d'eau ont été engagées ;
> finalisation de l'étude de définition des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) de l'Arc.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS AUX ENJEUX DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif

Engagement la Métropole dans une vaste opération de sensibilisation des populations à travers plusieurs dispositifs qui se renforcent et se complètent mutuellement (Contrats de milieux, Papi, SAGE, etc.). En lien avec les dispositifs portés déjà déployés par les Epages (stratégie ISEF sur HuCA etc.).

Démarche qui intègre

> l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'information, sensibilisation, éducation et formation aux enjeux de l'eau, avec la structuration des actions, la création d'outils et la montée en compétence des acteurs, dont les associations pour diffuser les bons messages ;
> la mise en œuvre d'actions en déclinaison de la stratégie auprès des différents publics cibles ;
> la production de rapports d'activité ;
> l'animation de laboratoires participatifs ;
> l'organisation de colloques de conférences et de manifestations visant à améliorer la culture du risque et l'éducation à l'environnement.

Bilan 2022

> de nombreuses actions et dispositifs d'éducation et de sensibilisation à l'environnement aquatique chaque année par les acteurs de la Gemapi (Epage, Syndicats et GIP), dont les associations, pour faire connaitre la richesse de notre patrimoine aquatiques et les actions de valorisation, de restauration et de protection que la Métropole met en place pour le protéger ;
> projet d'organisation d'une Journée de l'Eau, ouverte à un public plus large, chaque année pour partager avec la société civile les informations, les innovations et les projets métropolitains en lien avec la thématique du Grand Cycle de l'Eau.

AMÉLIORATION QUALITÉ DE L'EAU

Objectif

Maintenir et améliorer la qualité des eaux des cours d'eau drainant le territoire métropolitain.

Bilan 2022 (liste non exhaustive)

Epage HuCa

> poursuite du suivi de l'Huveaune et ses affluents dans le cadre du marché lancé en 2021 ;
> recrutement d'un chargé de mission ressource en eau et qualité des eaux ;
> suivi des actions de l'enjeu relatif à la qualité des eaux dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat de Rivière.

Epage Menelik

> l'exercice 2022 a permis la commande, le suivi et la réception de 4 campagnes de mesures (février, avril, août et novembre 2022), sur 30 stations de prélèvements (Arc et affluents) ;
> attribution et suivi du marché de la mise à jour sur données 2020-2022 de l'étude flux admissibles du bassin de l'Arc ;
> participation aux Cotech des schémas locaux d'assainissement et schéma directeur métropolitain.

SMAVD

> construction d'un outil technique permettant, sur la base d'une cartographie de type SIG, de connaitre les différents compartiments touchés par une pollution qui aurait lieu dans le système durancien, associé à des temps de transfert.

RESSOURCE EN EAU

Objectif

La préservation de la ressource en eau constitue un volet essentiel au regard des épisodes séchererse actuels et avec plus largement le chargement climatique. Il s'agit de gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau, tel que défini dans les Contrat de milieux (de Rivière et les SAGES) et les programmes tels que les PGRE (plan de gestion de de la ressource en eau)

Bilan 2022

Epage HuCa

> en 2022, l'Epage a accompagné le service Gemapi concernant l'étude de faisabilité de remise en eau pérenne du ruisseau des Aygalades, à partir de la ressource « Eau de la Durance » portée par le canal de Marseille ;
> accompagnent technique de la commune de Septèmes les vallons sur le volet hydrologie de leur trame Turquoise ;
> animation du PTRE Huveaune/Aygalad

Epage Menelik

> sur ce sujet le syndicat a réalisé un travail de fond et fait une présentation de l'état de la connaissance sur les ressources superficielles et sur les ressources souterraines dans le cadre des ateliers du SAGE (juin 2022) ;
> l'Epage a participé à l'ensemble des Comités Ressource en Eau (mai à décembre 2022).

SMAVD

> portage de la démarche de SAGE, avec comme instance la Commission Locale de l'Eau, réunissant des représentants de l'ensemble des collectivités, usagers et services de l'État concernés (105 membres) ;
> investissement dans l'anticipation de la sécheresse, suite à l'épisode extrême de 2022, avec la constitution d'une feuille de route (actions à court – moyen et long terme, pour économiser la ressource en eau, adapter le territoire, mieux communiquer et déployer de l'ingénierie). Déploiement l'outil Vigie-Durance-Verdon.

ACQUISITIONS FONCIÈRES
DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE

Objectif

La question foncière, au regard des enjeux Gemapi très prégnants sur le territoire métropolitain, doit être abordée très en amont des projets. Les objectifs sont doubles.

- l'acquisition foncière ponctuelle , au travers des Papi ou des projets d'aménagements ;
- la stratégie foncière hiérarchisée et priorisée en fonction des enjeux Gemapi à l'échelle du territoire métropolitain, en cohérence avec les stratégies visant d'autres objectifs (aménagement, espaces naturels etc.).

Bilan 2022

- 4 dossiers terminés: préemption SAFER aérodrome des Milles (Aix) - Acquisition site du Fauge (ZI Paluds Aubagne) - chemin Argile Marseille ;
- 3 dossiers ouverts et soldés : rue Fortin Chaillan Marseille création ZEC — ZEC Aubagne centre-ville — Parcelle Pennes-sur-Huveaune, projet fabrique de l'eau et atelier des territoire) ;
- dossiers en cours dans le cadre du projet d'aménagement sur le secteur Heckel (dans l'attente de la finalisation des acquisitions, les travaux sont réalisés dans le cadre de convention d'autorisation d'occupation temporaire).

Crédit photo: Agam

PROSPECTIVES 2023
ORGANISATION GEMAPI DÉFINITIVE : 1RE ANNÉE

Mise en œuvre Gouvernance Gemapi

- organisation avec la nouvelle Direction ressource issue de la nouvelle organisation de la métropole ;
- tableau de bord aidant au suivi de l'activité du service ainsi que pour les structures de bassins ;
- charte formalisant la coordination entre les deux Epages et la Métropole en complément des statuts et règlements d'intervention des Epages ;
- rapport d'activité et COPIL Annuel ;
- poursuite de l'organisation des Epages.

Grandes études générales

- lancement d'une étude « Gestion stratégique Canaux Irrigation »
- lancement d'une étude « Gestion stratégique des Zones Humides » pilotée par le service Mer et milieux aquatiques ;
- poursuite des études ZEC (zones expension de crues) Epage HuCA et Menelik ;
- lancement du PTGE : projet de territoire pour la gestion de l'eau (volet ressources en eau) sur le bassin versant Huveaune ;
- poursuite de la mise en œuvre du Papi Huveaune-Aygalades, élaboration et mise en œuvre du Contrat transitoire sur le bassin versant Huveaune (2023-2024) avec réflexion à l'extension de leur périmètre ;
- suite de la révision des Sage et Pepe Tououbre Epage Menelik.

Travaux d'entretien, PPGE et travaux d'aménagements « Gemapi »

- finalisation et mise en œuvre des PPGE/DIG par les EpageS sur l'ensemble des territoires, dans le cadre de l'extension aux nouveaux périmètres ;
- mise en œuvre de nombreux travaux d'aménagements Gemapi concourant également à des objectifs de valorisation des cours d'eau et du territoire (mobilité / usages) et de désimperméabilisation (HuCA et Menelik).

Mise en œuvre astreinte définitive

- finalisation du règlement intérieur Métropole finalisé ;
- finalisation des documents et procédure REX ;
- projet professionnalisation de l'astreinte ;
- lancement marché AMO stations de crues sur l'ensemble du territoire ;
- délibération nouvelle organisation satreinte métropole intégrant le volet GEMAP

Mise en œuvre cellule modélisation:

- recrutements ;
- achats d'ordinateurs et de logiciel de modélisation ;
- formation aux outils.

Gestion foncière

- mise en œuvre de l'organisation service Gemapi/Service foncier MAMP ;
- création d'un tableau de bord partagé des opération foncières en cours ;
- mise en œuvre des outils de stratégie foncière (cartographie des enjeux et des risques, marchés d'AMO et de prestations).

Crédit photo : Agam

BILAN FINANCIER
GEMAPi 2022

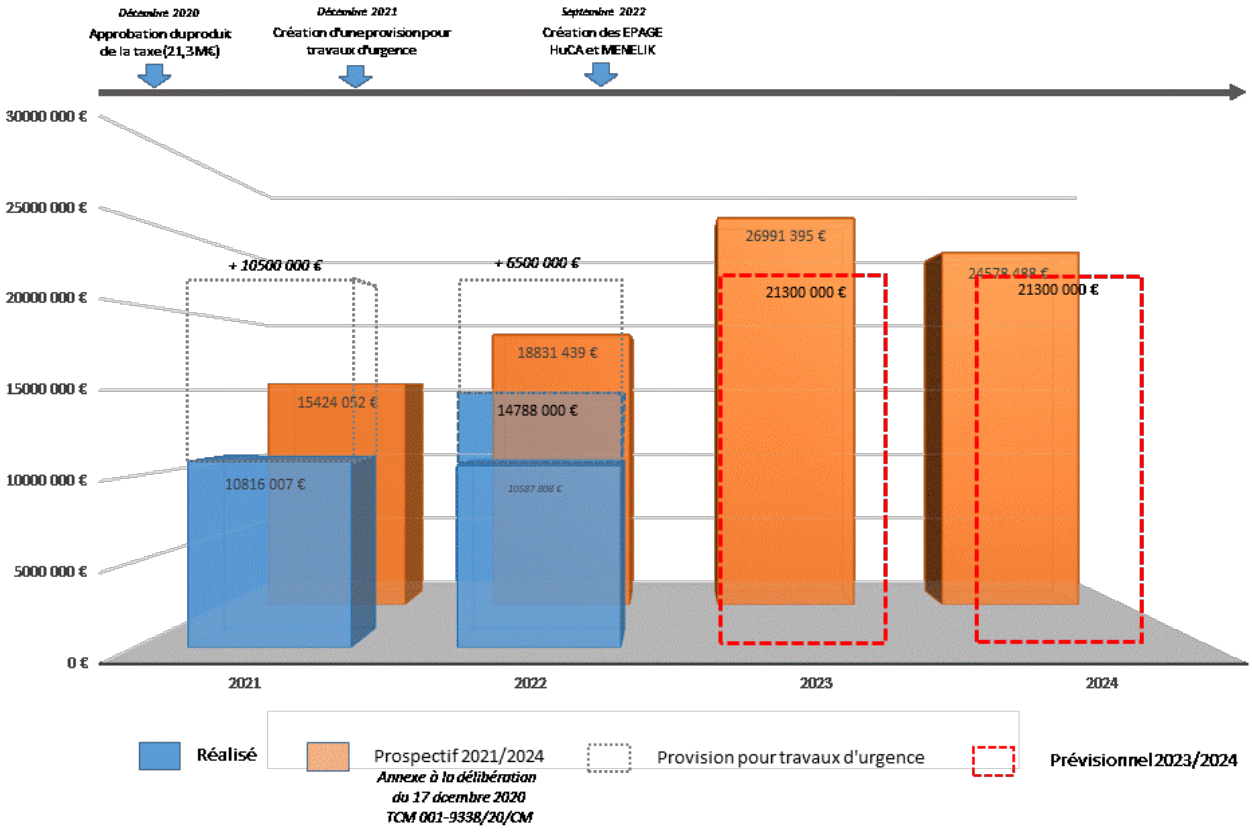

Points d'amélioration

> mise en oeuvre d'une charte en 2023 qui sera une mise au point partagée du fonctionnement entre les Epages et la Métropole (Volet technqiue et finnacier), cela en complément des statuts et des conventions de délégation ;

> amélioration du fonctionnement du service :

- impérieuse nécessité d'une augmentation de moyens humains selon un plan de recrutement sur 3 ans ;
- nécessité de mettre en place un foxcntinnement encadrée et des procédures avec la nouvelle DIRRESOURCES ;
- création d'un outil opérationnel partagé opérationnel mi 2023 avec plusieurs objectifs: mieux suivre les actions et opérations, optimiser la préparation des Budgets primitifs des syndicats et le la métropole.

Prévisions budget 2023

> budget année 1 de la Gemapi sur la base de son organisation définitive à septembre 2022 ;

> optimisation du budget avec la mise en place de l'organisation définitive de la Gemapi.

> consolidation tableaux de bords financiers partagés (avancement engagements budgets- et subventions) ;

> création et mise en œuvre la plateforme financière entre le service GEMAPI et sa direction ressource financière (initiateur de la plateforme) ;

> avances exceptionnelles aux Epage: 4,2M € sur 3 ans

Crédit photo : Agam

Eléments d'analyse

> provisions réalisées sur l'année 2022 (soit environ 11 M€) laquelle pourra être utilisée à plusieurs titres :

- abonder un budget qui sera au-delà des 21 M€ dès l'exercice 2024 et sur les exercices suivants et plus, en raison de la montée en charge des travaux structurants sur tous les bassins ;
- réaliser des gros travaux d'urgence structurants structurants et particulièrement sur les systèmes d'endiguements pour prévenir et faire face aux risques majeurs. (Cas d'espèce des inondations de pertuis en 2019 – montant : 1,2M€) ;

> avances exceptionnelles à ses deux structures de bassin pour leur assurer la fluidité des mouvements de trésorerie (2M5€ pour Menelik & 1M7€ pour HuCA) ;

> les provisions constatées sur l'exercice 2022 permettront donc de couvrir le montant des avances exceptionnelles, ainsi que les études et travaux programmés sur les exercices 2022 et 2023. (Environ 11M€).

Points d'alertes

Budget 2022 incomplètement engagé pour des raisons structurelles :

> moyens humains insuffisants pour répondre à la hausse de la taxe de 5 à 21M€ depuis 2021 ; (recrutements décalés à compter de fin 2023 & sur 2024) ;

Budget 2022 incomplètement engagé pour des raisons techniques :

> exercice de mise en place des nouvelles structures de bassin : nouvelles DIG en cours notamment pour l'entretien des cours d'eau ;

> temporalités des études avant d'engager des travaux structurants ;

> points durs fonciers et urbanisme, devant être réglés pour lancer des travaux Gemapi.

Crédit photo : Agam

GEMAPI

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

LE PHARO 58, BOULEVARD CHARLES-LIVON

13007 MARSEILLE